



Association Habitat Participatif Soleil Levant

**LE PROJET ASSOCIATIF
2025-2026**

Préambule

L'Association Soleil Levant est fondée sur une volonté collective des futurs habitants de l'Habitat Participatif de vivre dans un lieu collectif inclusif ouvert à la diversité et où sera favorisée la mixité sociale et générationnelle.

Ils entendent à travers cet habitat cultiver le lien social, la solidarité et le respect mutuel, projet auquel ils s'engagent à travers leur charte.

Les finalités de l'association sont les suivantes :

- *Mettre en avant la primauté du collectif dans le respect de l'expression de chaque individu*
- *Respecter l'indépendance et l'intimité de chacun.*
- *Favoriser l'entraide, les échanges, le partage, la convivialité, l'ouverture d'esprit.*
- *S'appuyer sur la diversité des talents et compétences et favoriser la complémentarité des initiatives de chacun.*
- *Favoriser toute source de lien social (entre les habitants et vers l'extérieur) par une vie collective ouverte aux initiatives, aux activités culturelles, artistiques et sociales. Ces activités seront en adéquation avec les valeurs portées par les habitants.*

L'association veillera à ce que l'habitat respecte l'environnement,

- en favorisant l'emploi de matériaux locaux et d'énergies renouvelables.
- en réduisant la consommation d'énergie.
- en mettant en commun espaces verts, salle polyvalente, cuisine, chambres visiteurs, salle de jeux, atelier et autres parties communes.
- en mutualisant des équipements et des services.
- en favorisant les moyens de transport doux (transport collectifs, vélo, co-voiturage, etc.).
- en développant au maximum le recyclage, le compostage, la récupération d'eau de pluie, la mise en commun du matériel.

En outre, l'association est ouverte sur l'extérieur de l'habitat participatif. Elle vise à organiser le « vivre ensemble » entre les habitants, en lien avec le quartier et la ville.

Enfin, elle contribue à la création et à la vie d'un réseau de l'habitat participatif local, en lien avec d'autres dynamiques territoriales concourant aux mêmes objectifs, en favorisant l'échange de pratiques et la mutualisation d'outils au profit du développement de cette forme d'habitat.

Pour atteindre ces objectifs, chacun des membres du collectif est encouragé à s'impliquer et à participer à la vie et à la gestion de l'association.

Fonctionnement et responsabilités de l'association

Tous les habitants s'engagent à adhérer à l'association, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Une fois agréée par l'assemblée générale des copropriétaires, l'association est responsable de la gestion des parties communes de l'immeuble

Elle sera attentive au respect de la sécurité des habitants des lieux de vie et à une intégration paysagère respectueuse de l'environnement.

Dans cette perspective, elle veillera à :

- la sécurisation des espaces communs pour les enfants et autres personnes vulnérables.
- la facilité d'accès des personnes à mobilité réduite aux espaces privés et communs.
- la préservation des zones naturelles existantes dans le respect de la faune et flore locale.

La gouvernance

La gouvernance de l'association est collégiale. Des membres de l'association sont désigné.e.s sur le mode du volontariat avec si besoin élection sans candidat pour des missions spécifiques (trésorerie, communication, relations extérieures, ...)

Les décisions sont prises sur le mode du consentement. Lorsqu'un vote majoritaire est nécessaire, la représentation de chacun est de 1 personne = une voix.

Des commissions sont créées pour préparer la réflexion collective sur des thématiques circonstancielles (écriture de la charte, des statuts, du règlement intérieur, accueil de nouveaux arrivants, ...) ou pérennes (gestion financière, juridique, architecturale, communication, ...).

Les commissions ne sont pas décisionnaires, elles rendent compte de leurs travaux au groupe-plénier ou au groupe-projet dont elles sont issues, ceux-ci étant les seuls habilités à prendre les décisions.

Fonctionnement des réunions :

L'ordre du jour est annoncé au moins une semaine avant. Un.e absent.e peut se faire représenter par un.e présent.e. Sauf évolution du contexte ou circonstance particulière, une décision prise ne pourra pas être remise en cause par un ou des absents.

Respect de l'intimité

Disposant d'un logement individuel soit en location, soit en pleine propriété, les membres du collectif sont tous attachés au respect de l'intimité de leur vie privée. Cette dimension est essentielle à la qualité et la sérénité de la vie personnelle et collective des habitants.

Les espaces communs

Les espaces communs sont conçus pour être des espaces de rencontre ouverts à la vie sociale. Ils comportent une salle polyvalente avec coin cuisine, une chambre d'invités avec salle de bain et WC, proches du hall d'entrée de l'immeuble et facilement accessible de l'extérieur. Les coursives, la

buanderie, l'atelier, le jardin seront des lieux d'activités individuelles et collectives, mais aussi de rencontres informelles et d'échanges entre les habitants.

La parole et les échanges réguliers favorisant une bonne entente au sein d'un groupe, des rencontres seront programmées afin d'assurer une gestion collective de la vie commune. La périodicité et les modalités de fonctionnement en seront définis dans un règlement intérieur propre au collectif. C'est notamment dans ce cadre que devront être prises les décisions concernant la vie commune des habitants et son environnement immédiat, mais aussi que seront discutés les éventuels désaccords et conflits de la vie collective ou d'éventuels conflits de personnes impactant les autres cohabitants. En cas de nécessité, le collectif fera appel à une médiation externe amiable avant tout recours juridique.

Le voisinage de l'immeuble d'habitation

Les futurs habitants sont attachés à préserver au maximum les essences végétales existantes sur le site du Clos d'Ust. Nous souhaitons voir se pérenniser le jardin partagé comme espace d'expérimentation paysager ouvert sur le quartier et propice aux échanges et liens sociaux. Nous œuvrerons dans ce sens auprès des autorités compétentes et de l'association des amis du jardin du Clos d'Ust.

L'insertion dans le quartier

L'habitat participatif se veut ouvert à la vie sociale et culturelle du quartier et tissera des liens avec les associations locales existantes, notamment « L'Association pour le logement des jeunes » de la Résidence des Jeunes, « L'Association des amis du jardin du Clos d'Ust », « L'Association pour la concertation dans l'aménagement du Quartier du Clos d'Ust » et l'Association « HAPI'coop » qui soutient les personnes vulnérables habitant les logements sociaux à proximité.

Les voisins immédiats du quartier, notamment les propriétaires des parcelles situées à l'Est et au Sud-Est de la nôtre ou leur représentant foncier du moment, seront consultés afin de prendre en considération leurs attentes nous concernant et faire valoir les valeurs et principes auxquels nous sommes attachés.

L'ouverture de l'habitat à la vie sociale et culturelle du quartier pourra se concrétiser en mettant à disposition la salle commune pour organiser des manifestations socio-culturelles de type théâtre'appart, mini concerts, expositions artistiques et éco-environnementales, groupe lecture, atelier mémoire, ciné-club, chorale, etc. dès lors qu'une convention sera signée entre l'association organisatrice de l'évènement et l'association Soleil-Levant. Avec l'accord de l'Association ad-hoc, le jardin du Clos d'Ust pourra en être l'extension extérieure à la belle saison.